Envoyé en préfecture le 29/09/2021 Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le 29/3/2021

ID: 004-200072304-20210928-D2021164-DE



## Nombre de conseillers

En exercice : 26 Présents : 15 Absents : 11

dont suppléés : 3dont représentés : 8

Votants: 26

dont « pour »: 26dont « contre »: 0dont abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la *Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »* dûment convoqués le vingt-deux septembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

<u>PRESENTS</u>: Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal (arrivée à la question n°11), MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques FORTOUL Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe (arrivé à la question n°6), TRON Jean-Michel et CAPEL Denis.

EXCUSES: Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, Mme BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le 291912021

ID: 004-200072304-20210928-D2021164-DE

## Délibération n°2021/164

## OBJET: MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES AUPRES DE LA COMMUNE D'UBAYE SERRE-PONCON.

Le Conseil de Communauté,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2016-351-012 du 16 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ;

VU la demande présentée par la commune d'Ubaye Serre-Ponçon en date du 10/09/2021 portant sur la mise à disposition d'un agent de la CCVUSP auprès de la commune afin de conforter ponctuellement ses services techniques ;

CONSIDERANT qu'il peut être réservé une suite favorable à cette demande ;

VU l'acceptation de l'agent concerné ;

**VU** le projet de convention à conclure entre la CCVUSP et la commune « Ubaye Serre-Ponçon » portant définition des conditions de mise à disposition d'un agent de la CCVUSP ;

Sur proposition de la Présidente, Après délibéré,

- DECIDE d'approuver la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition auprès d'Ubaye Serre-Ponçon, à compter du 2 octobre 2021 de M. CHARBONNIER Stephane, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, à hauteur de 50 % de son temps de travail.
- DIT que les crédits correspondant au remboursement des salaires et charges de cet agent seront inscrits à l'article 70848 du budget principal de la CCVUSP.
- AUTORISE la Présidente à signer la convention à intervenir qui pourra prendre effet à compter du 2 octobre 2021 et se terminera le 31 décembre 2021.
- DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication, affichage et/ou notification à l'intéressé. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Vallée

Pour extrait conforme.

La Présidente,

Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

Séance du 28 septembre 2021

C. C.V.U.S.P.